

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **8^e** jour du mois d'**avril** de l'an **2024**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240408-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240408-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20240408-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 du comité consultatif d'urbanisme

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20240408-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 mars 2024

20240408-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – mars 2024

20240408-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – mars 2024

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mars 2024

20240408-06 3.5 Modification du taux au kilomètre – employés municipaux

20240408-07 3.6 Renouvellement de l'adhésion – Conseil Sport Loisirs de l'Estrie

20240408-08 3.7 ministère de la Langue française – désignation d'un émissaire

20240408-09 3.8 Remboursement surcharge de loisirs aux non-résidents

20240408-10 3.9 Achat banque d'heures - Infotech

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20240408-11 5.1 Mise à jour du plan de sécurité civile 2024

- 6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 20240408-12 6.1 Octroi de contrat – épandage d’abat-poussière été 2024
 - 20240408-13 6.2 Demande de subvention – MTQ – PAVL-PPA-CE
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 20240408-14 7.1 Journée de l’arbre et distribution de compost
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis mars 2024
 - 20240408-15 8.2 PIIA – nouvelle construction, lot 6 077 753
 - 20240408-16 8.3 PIIA – construction bâtiment complémentaire, lot 6 077 720
 - 20240408-17 8.4 Demande de dérogation mineure, 141-633 chemin Gosford Sud
- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 20240408-18 9.1 Octroi de contrat – construction d’un abri et d’une « arche d’accueil » - sentier pédestre au cœur villageois
 - 9.2 Rapport annuel 2023 – Bibliothèque de Ham-Sud
 - 20240408-19 9.3 Camping du Mont Ham-Sud – compensation baignade gratuite aux citoyens
- 10. RESSOURCES HUMAINES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
 - 20240408-20 12.1 Demande d’appui – Éco du Christ-Roi de St-Camille
 - 20240408-21 12.2 Demande d’appui – Défi Handicap des Sources
 - 20240408-22 12.3 Demande d’appui – Val-Alain, place subventionnée en garderie
- 13. VARIA
- 20240408-23 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20240408-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 du comité consultatif d’urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 26 mars 2024.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20240408-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 mars 2024

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **37 669,29 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 4 mars 2024.

ADOPTÉE

20240408-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – mars 2024

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **8 avril 2024** d'une somme de **94 031,43 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	CENTRE AGRICOLE EXPERT	570,97 \$
2	CENTRE AGRICOLE WOTTON	89,70 \$
3	CNESST	53,09 \$
4	CONSULTANTS GTE	4 891,81 \$
5	COOP METRO	38,94 \$
6	ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	372,18 \$
7	ESCOUADE CANINE MRC 2017	127,45 \$
8	EXCAVATION LYNDON BETTS	5 415,98 \$
9	FADOQ - LES MONTAGNARDS DE HAM-SUD	700,00 \$
10	FRANK LOGAN & FILS INC	2 127,52 \$
11	INFORMATIQUE ASR	24,43 \$
12	INFOTECH DEVELOPPEMENT	1 106,64 \$
13	JN DENIS INC	270,41 \$
14	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	86,98 \$
15	MRC DES SOURCES	54 060,00 \$
16	PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS	7 502,91 \$
17	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	216,49 \$
18	RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	2 640,78 \$
19	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 170,67 \$
20	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	4 410,22 \$
21	SOMUM SOLUTIONS	276,26 \$
22	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	98,91 \$
23	TRAITEMENT D'EAU VICTOR (MICHAEL BONIN)	819,74 \$
24	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	3 057,21 \$
25	VILLE DE VAL-DES-SOURCES	1 794,00 \$
26	VIRAGE MULTIMÉDIA	97,73 \$
27	VISA	12,30 \$
28	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	331,75 \$
29	WASTE MANAGEMENT	666,36 \$
	TOTAL:	<u>94 031,43 \$</u>

ADOPTÉE

20240408-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – mars 2024

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **21 582,57 \$** émis du 4 mars 2024 au 8 avril 2024.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mars 2024

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 mars 2024.

20240408-06 3.5 Modification du taux au kilomètre – employés municipaux

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

CONSIDÉRANT QU'une allocation de kilométrage pour les déplacements effectués par les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions est prévue dans les différents contrats de travail des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster le taux au kilomètre;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le taux au kilomètre pour l'allocation de kilométrage pour les déplacements effectués par les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions soit de 0.55 \$ du kilomètre.

QUE les différents contrats de travail des employés municipaux soient modifiés en conséquence.

ADOPTÉE

20240408-07 3.6 Renouvellement de l'adhésion – Conseil Sport Loisir de l'Estrie

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour un montant de 75.00 \$.

ADOPTÉE

20240408-08

3.7 Ministère de la Langue française – désignation d'un émissaire

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Politique linguistique de l'État, les municipalités doivent nommer un émissaire de la langue française;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud nomme le directeur général Etienne Bélisle comme émissaire de la langue française.

ADOPTÉE

20240408-09

3.8 Remboursement surcharge de loisirs aux non-résidents

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

D'autoriser le remboursement des surcharges de loisir aux citoyens éligibles.

Madame Marylène Poirier, conseillère municipale, se retire des délibérations entourant ce point à l'ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE

20240408-10

3.9 Achat banque d'heures - Infotech

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'autoriser le directeur général à faire l'achat d'une banque de 14 heures pour services comptable et formation chez Infotech, pour un montant de 1 890.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20240408-11

5.1 Mise à jour du plan de sécurité civile 2024

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

DE mettre à jour le plan de sécurité civil selon les informations présentées.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20240408-12

6.1 Octroi de contrat – épandage d’abat-poussière été 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué une demande de prix pour l’achat et l’épandage de l’abat-poussière pour l’année 2024 et que les prix suivants ont été soumis :

Entreprises	Prix unitaire (\$/litre)
Entreprises Bourget	0,4556 \$
Somavrac c.c.	0,3945 \$

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud octroie le contrat pour l’épandage d’abat-poussière pour l’année 2024 à l’entreprise Somavrac CC au coût de 0,3945 \$ / litre pour une quantité approximative de 40 000 litres.

QUE l’épandage sera effectué avant le 30 juin 2024 selon entente avec la Municipalité.

ADOPTÉE

20240408-13

6.2 Demande de subvention – MTQ – PAVL-PPA-CE

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud autorise le directeur général à déposer une demande d’aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale, volet projets particulier d’améliorations par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE), pour l’amélioration du réseau routier local, pour un montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20240408-14

7.1 Journée de l’arbre et distribution de compost

***Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité organise une activité de distribution d’arbres et de compost en mai 2024.

QUE des arbres, dont la quantité sera déterminée par l’Association forestière du sud du Québec, ainsi que du compost soient offerts gratuitement aux citoyens de Ham-Sud.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis mars 2024

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de mars 2024 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20240408-15

8.2 PIIA – nouvelle construction, lot 6 077 753

CONSIDÉRANT que le lot 6 077 753 est situé en zone V5, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2024-01-0005 ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants ;

CONSIDÉRANT que les revêtements de toiture respectent les critères de type de matériaux et de couleur ;

CONSIDÉRANT que les revêtements muraux noirs et couleurs des portes et fenêtres noires seront discrets compte tenu de l'implantation éloignée du chemin et de l'emplacement du lot dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le projet de nouvelle construction sur le lot 6 077 753 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240408-16

8.3 PIIA – construction bâtiment complémentaire, lot 6 077 720

CONSIDÉRANT que le lot 6 077 720 est situé en zone V5, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2024-02-0007 ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les volumétries du bâtiment complémentaire proposé s'harmonisent au bâtiment principal existant ;

CONSIDÉRANT que les revêtements respectent les critères de type de matériaux et de couleur ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée ;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le projet de nouveau bâtiment complémentaire soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240408-17

8.4 Demande de dérogation mineure, 141-633 chemin Gosford Sud

CONSIDÉRANT que la demande vise le lot 6 077 937, situé en zone F10 ;

CONSIDÉRANT que le demande vise à réduire la marge de recul avant minimale de 3m portant la marge à 22m plutôt que 25m tel que prévu pour la zone F10 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été reçue le 19 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'article 7.2.1 du règlement de zonage #200805 et ses amendements prévoit que la marge de recul avant d'un bâtiment principal est indiquée à la grille de spécifications pour la zone concernée ;

CONSIDÉRANT que la marge de recul minimale avant pour la zone F10 est de 25m ;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'implantation de Yves Drolet arpenteur a été présenté en soutien à la demande ;

CONSIDÉRANT que la demande vise un projet d'agrandissement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que la topographie est le principal argument du demandeur ;

CONSIDÉRANT que le relevé des données publiques LIDAR des pentes supporte l'argumentaire du demandeur ;

CONSIDÉRANT que la demande est jugée mineure par le comité ;

CONSIDÉRANT que la dérogation si elle est accordée ne cause pas de préjudice aux voisins ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et transmet une recommandation favorable au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 20 mars 2024, conformément à la Loi ;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la dérogation mineure permettant de réduire la marge de recul minimale avant à 22m plutôt que 25m, tel que prévu à l'article 7.2.1 du règlement de zonage #200805 et ses amendements, représentant une dérogation de 3m, soit accordée

telle que demandée, pour le projet soumis tel que montré au plan de Yves Drolet déposé avec la demande.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20240408-18

9.1 Octroi de contrat – construction d’un abri et d’une « arche d’accueil » - sentier pédestre au cœur villageois

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud a reçu de l’aide financière pour la construction et l’aménagement d’un sentier pédestre au cœur villageois par le ministère de l’Éducation et le Programme d’aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d’activités de plein air (PAFSSPA);

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud octroie le contrat de gré à gré pour la construction d’une arche et d’un abri pour une table à pique-nique à l’entrée du sentier pédestre à Construction Thibodeau pour un montant estimé de 25 198.00 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

9.2 Rapport annuel 2023 – Bibliothèque de Ham-Sud

Le directeur général dépose le rapport annuel 2023 de la Bibliothèque de Ham-Sud présenté par le Réseau Biblio Estrie.

20240408-19

9.3 Camping du Mont Ham-Sud – compensation baignade gratuite aux citoyens

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité renouvelle l’entente avec le Camping du Mont Ham-Sud pour offrir gratuitement l’accès au site du camping du Lac à la Truite aux citoyens de Ham-Sud pour la saison estivale 2024 entre 9h00 et 21h00, pour un montant de 229.95 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20240408-20

12.1 Demande d'appui – École du Christ-Roi de St-Camille

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité appuie la levée de fonds organisée par l'École du Christ-Roi de Saint-Camille afin de financer les sorties éducatives des enfants, pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

20240408-21

12.2 Demande d'appui – Défi Handicap des Sources

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie la tenue du camp de jour estival 2024, organisée par le Défi Handicap des Sources, pour un montant de 760.00 \$.

ADOPTÉE

20240408-22

12.2 Demande d'appui – Municipalité de Val-Alain – places subventionnées en garderie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

CONSIDÉRANT QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

CONSIDÉRANT QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

CONSIDÉRANT QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie les démarches de la municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution à la direction générale de la municipalité de Val-Alain.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20240408-23

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire